

DUGNY 2030: UN AGENDA 21 AUJOURD'HUI POUR DEMAIN



Agenda 2030 de la Ville Dugny Document-cadre

Février 2023

Avec le soutien de :



DRIEAT Île-de-France
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports



Sommaire

Sommaire	2
Remerciements / Mot politique	3
Un Agenda 2030, c'est quoi ?	4
Agir au niveau local : pourquoi la Ville de Dugny souhaite mettre en place un Agenda 2030	5
Une méthodologie participative pour un projet concerté	7
Retour en images sur les temps de co-production avec les habitants	8
Un Agenda 2030 pour renforcer et compléter l'existant	10
La satisfaction des besoins de base à Dugny	10
Egalités et démocratie à Dugny	11
Préserver la nature en ville	12
Lutter contre le changement climatique à Dugny	12
Collaborer et travailler ensemble	13
Répondre à ces constats : les objectifs que la Ville s'est fixés en matière de développement durable	
La satisfaction des besoins de base à Dugny	13
Egalités et démocratie à Dugny	14
Préserver la nature en ville	14
Lutter contre le changement climatique à Dugny	14
Collaborer et travailler ensemble	15
Mode d'emploi de l'Agenda 2030	17
Point sur la gouvernance	17
Un Agenda 2030 qui évolue	19
Annexe : les fiches actions	22

Remerciements

Alors que la question du développement durable est au cœur de la gestion de nombreuses collectivités locales à travers la mise en place d'Agenda 21 depuis près de 30 ans, à Dugny nous avons un retard tel que ce plan d'actions n'était pas encore à l'ordre du jour avant les élections municipales de 2020.

C'est pourquoi, nous tenions d'élaborer notre action municipale suivant un développement qui répond aux besoins des générations présentes, en commençant par les plus démunies, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux besoins qui leur sont propres. Cela nous demande de chercher à nous développer tout en recherchant toujours l'équilibre et en privilégiant trois grands axes : l'épanouissement social, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 150 actions qui sont menées par les différents services de la ville, preuve notre intérêt pour les thématiques du développement durable, de l'éradication de la pauvreté, à l'éducation de qualité sans omettre l'égalité entre les femmes et hommes ou bien les consommations et les productions responsables.

Toutefois, dans le souci d'assurer une meilleure lisibilité par une approche globalisée et d'être cohérent avec sa politique en faveur du développement durable, la Ville de Dugny entend maintenant formaliser le cadre de son action en s'inscrivant officiellement dans une démarche d'Agenda 21 pour construire avec les Dugnysiens un projet d'avenir pour leur ville, selon une démarche lisible aux niveaux national et international.

Nous avons pris la position d'orienter notre Agenda 21 selon l'Agenda 2030 des Nations Unies qui fixe des Objectifs de développement durable (ODD) s'organisant sur 17 Objectifs et 169 cibles.

Universels, l'intégralité des enjeux de développement pourra être traitée tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour relever les défis du développement durable, il faut une évolution des comportements qui ne peut se faire que par l'appropriation des enjeux environnementaux et, par conséquent, par l'implication du public.

C'est pourquoi, nous comptons sur la prise de conscience et l'implication de toutes et tous, dans cette démarche de réflexion, de travail et d'actions partagées à travers notre Ville de Dugny.

Quentin GESELL
Maire de Dugny

Dominique GAULON
Premier adjoint au maire,
délégué au Développement durable

Un Agenda 2030, c'est quoi ?

Un Agenda 2030 est un **programme d'actions pour le développement durable au niveau local**. Il reprend les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) formulés en 2015 par l'ONU et cherche à les appliquer à l'échelle locale.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Illustration des 17 Objectifs de Développement Durable

L'Agenda 2030 a pour objectif de venir répondre à la crise environnementale et sociale qui est en cours. **Il s'agit donc d'apporter une réponse locale à ces grands enjeux et de "faire sa part"**. Comme le montre la diversité des thématiques reprises dans les Objectifs de Développement Durable, l'Agenda 2030 est une **politique publique très transversale**, qui s'intéresse aussi bien aux déchets, à l'urbanisme, à la préservation des cours d'eau, qu'à la réduction des inégalités, l'éducation et le vivre-ensemble. Cette vision systémique vient irriguer une nouvelle définition du développement à l'échelle locale, un développement qui soit plus respectueux de l'environnement et des êtres humains.

Comme le laisse sous-entendre son nom, l'Agenda 2030 est un **programme d'action pour le XXI^e siècle**, qui implique un changement sur le temps long, dans une dynamique d'amélioration continue. Il s'agira cependant, à Dugny, de formuler des actions concrètes, réalistes et réalisables qui puissent être mises en œuvre aussi bien à court qu'à moyen ou long terme.

Avec son Agenda 2030, la Ville de Dugny cherche donc à imaginer un avenir durable, agréable et convivial sur le territoire !

Agir au niveau local : pourquoi la Ville de Dugny souhaite mettre en place un Agenda 2030

Localisée dans la première couronne de la région parisienne, Dugny est implantée au sein de l'ancienne ceinture verte de la capitale. Elle en conserve d'ailleurs quelques éléments, comme le Parc George Valbon, plus grand parc départemental, qui est en partie situé sur la commune. De ce fait, **la ville conserve un caractère de "village" ou de "cité-jardin"** qui est apprécié des habitants, aussi bien pour la proximité à la nature que pour la convivialité qui en découle. **De par la large présence d'espaces naturels sur son territoire, Dugny fait exception dans un Département de la Seine-Saint-Denis fortement urbanisé. La démarche d'Agenda 2030 s'inscrit alors dans une volonté de préserver et valoriser ce capital naturel.**

La commune est également fortement marquée par la présence de l'Aéroport du Paris - Bourget et du Parc des Expositions qui y est attenant. Le transport aérien occupe ainsi une place toute particulière dans le dynamisme et le développement de la ville (il impacte par exemple l'urbanisme en imposant une hauteur limite aux bâtiments). Il attire également des touristes, comme lors du Salon international de l'aéronautique. C'est dans ce contexte particulier que la Ville de Dugny s'est construite, passant de village à petite ville de la banlieue parisienne. La tenue prochaine des Jeux Olympiques de 2024 (Dugny accueillera le village des médias) et les aménagements du Grand Paris marqueront une nouvelle étape dans la construction de la ville. Ces éléments impacteront fortement son dynamisme et son développement. Consciente du tournant majeur que ces prochains aménagements représenteront tout en étant soucieuse d'offrir à ses habitants un cadre de vie respectueux de la nature et des êtres humains, **la Ville de Dugny a décidé de s'engager pour la transition et de se lancer dans une démarche d'Agenda 2030.**

Cette volonté n'est pas nouvelle. Elle fait écho à plusieurs démarches impulsées sur les territoires voisins tels que le Département de Seine-Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois ou le Blanc-Mesnil. La Ville de Dugny, quant à elle, agit depuis plusieurs années dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement et des sociétés : axe zéro phyto, réduction des déchets, travaux en faveur d'une plus grande performance énergétique, accès aux soins pour tous, ateliers développement durable "*Ensemble pour la planète*". **En tout, ce sont plus de 150 actions qui sont déjà menées par les différents services de la Ville.**

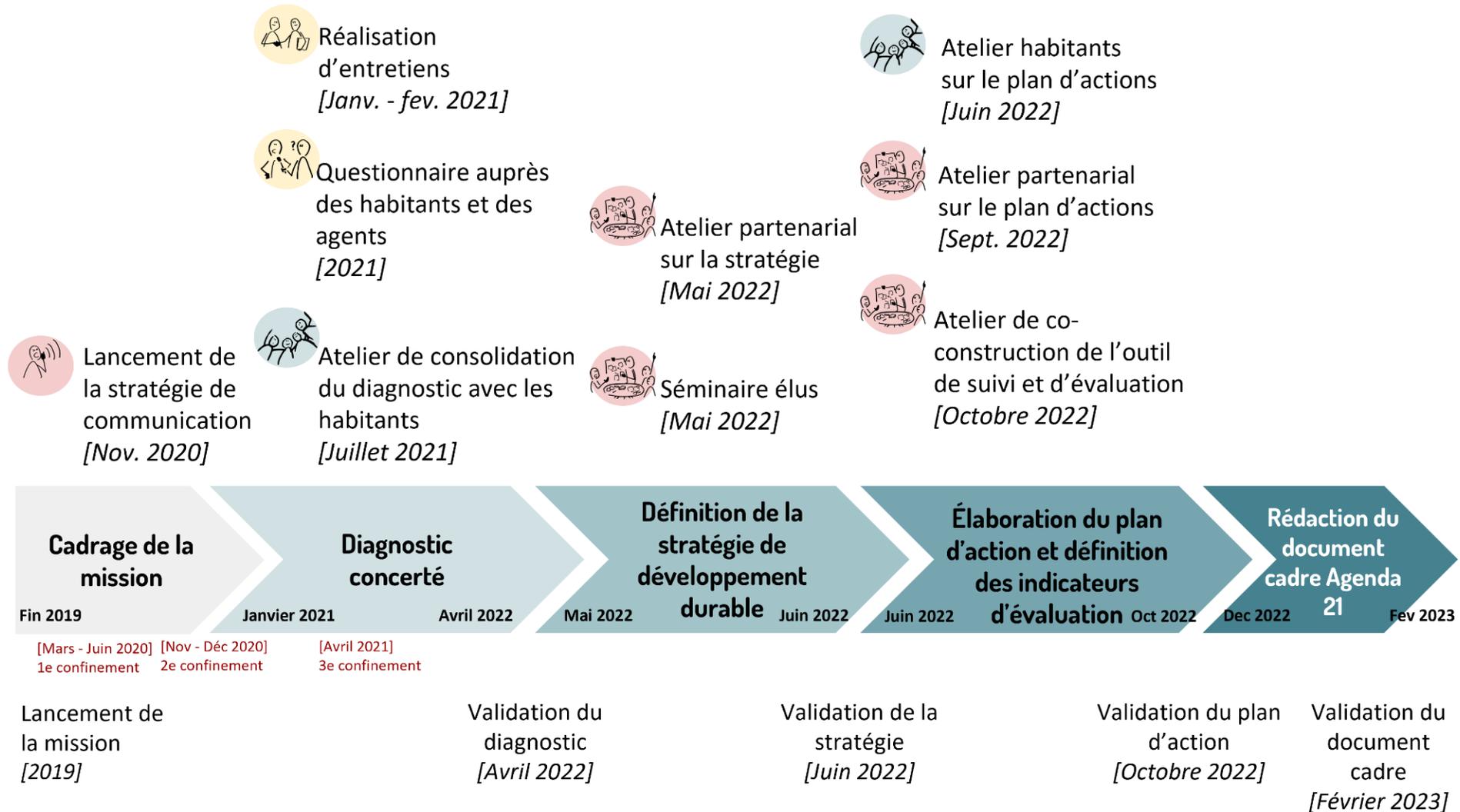
La démarche d'Agenda 2030 a donc pour objectif de venir accélérer les initiatives de développement durable lancées sur la commune tout en leur apportant un cadre pour leur mise en cohérence.

La construction de cet Agenda 2030 s'est divisée en **4 grandes étapes** :

- Le **diagnostic** : quels constats peut-on faire sur le territoire ?
- L'écriture de la **stratégie** : quelles sont les grandes orientations que nous voulons donner ?
- La construction d'un **plan d'action** : quelles actions seront mises en œuvre ?
- La construction d'**outils de suivi et d'évaluation** : comment s'assurer que les actions sont mises en place et que le projet est encore pertinent ?

Le calendrier de la mission est détaillé sur la page suivante.

Du début à la fin, une démarche partagée et co-construite avec les agents, les habitants, les élus, les partenaires...



Etant donné le contexte sanitaire, la mission s'est étendue sur un temps plus long que celui originellement prévu

Une méthodologie participative pour un projet concerté

Tout au long de cette démarche, la Ville de Dugny a eu pour parti-pris l'initiation d'une **dynamique très participative** envers les acteurs du territoire, aussi bien les associations et collectivités voisines que les habitants. Les habitants peuvent en effet jouer un rôle central dans cette démarche. Vivant sur le territoire, ils sont une source vive pour consolider les constats du diagnostic par leur ressenti et leur vécu. Par ailleurs, ils représentent un vivier incontournable pour l'implémentation des actions sur lequel les pouvoirs publics pourront s'appuyer. Les entreprises ont aussi une place à prendre dans la mise en œuvre des actions pour assurer l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixés.

La Ville de Dugny a ainsi voulu élaborer un projet partagé, qui ne soit pas uniquement le fruit d'un travail des élus et des agents mais également celui d'une dynamique citoyenne, partenariale et territoriale, qui affirme la responsabilité et la capacité à agir de toutes et tous face aux enjeux de crise climatique et sociale.

La participation de toutes et tous dans l'écriture de cet Agenda 2030 étant une volonté forte de la collectivité, la Ville de Dugny s'est engagée, lors du conseil municipal du 23 juillet 2020, à suivre les principes de la **Charte de la participation du public** élaborée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le contexte de pandémie des années 2020 et 2021 a nécessité une certaine adaptation de la méthodologie de co-production, notamment à destination des habitants. Compte tenu des différentes réglementations en vigueur et précautions à prendre, certains temps ont dû être repensés, et il n'y a par exemple pas eu de grande réunion publique en phase 1. Pour récolter les retours et attentes des habitants dans le cadre de la coproduction du diagnostic, un questionnaire a été largement diffusé sur internet et mis à disposition dans de nombreux lieux de la commune, et des ateliers au plus petit format, mais toujours à la rencontre des habitants, ont été organisés.

Concrètement, pour faire vivre cette démarche concertée, la Ville a organisé :

- **2 ateliers à destination spécifique des habitants** (détaillés dans le paragraphe suivant).
- **1 questionnaire à destination des habitants** qui a recueilli 46 réponses et a permis d'enrichir le diagnostic, venant apporter des éléments qualitatifs sur la perception de la ville par ses habitants.
- **8 ateliers partenariaux** (incluant les COTECH qui étaient ouverts aux partenaires techniques de la Ville). Ces ateliers partenariaux ont eu lieu à chaque phase de la mission : lors du diagnostic, de la définition de la stratégie et de la rédaction du plan d'action. Ils ont permis de récolter les envies, les ambitions et les capacités d'investissement des acteurs du territoire qui pourront coporter cette démarche de développement durable tout en initiant une démarche collective.
- **1 séminaire à destination des élus** pour la définition de la stratégie et de l'horizon que la Ville de Dugny se fixe en matière de développement durable.
- **1 questionnaire à destination des agents** qui a recueilli 68 réponses et a servi à enrichir la connaissance sur les actions en lien avec le développement durable déjà menées par la Ville.
- **1 boîte à idées en ligne** permettant aux habitants et acteurs du territoire de contribuer à l'élaboration de l'Agenda 2030.

En tout, ce sont près de 200 acteurs, toutes catégories confondues (habitants, associations, collectivités territoriales, agents de la Ville de Dugny, ...), qui ont participé au travers de ces différentes modalités à l'élaboration de l'Agenda 2030 de la Ville de Dugny.

Afin d'impliquer au maximum habitants et partenaires dans la démarche et de bien expliciter ce qu'est un Agenda 2030, une **campagne de communication grand public** a été lancée. Elle avait pour objectif

de faire connaître la démarche d'Agenda 2030 menée par la Ville, de faire ressortir les enjeux de cette politique publique, de sensibiliser et inciter à participer. Cette campagne de communication a notamment pris la forme d'une vidéo largement diffusée sur les réseaux de la ville et de la réalisation de synthèses communicantes à destination du grand public du diagnostic et de la stratégie (vulgarisation graphique des éléments coproduits).

La Ville a par ailleurs continué à mener des **actions de sensibilisation** des habitants, notamment dans le cadre du Festival du Développement Durable, événement annuel ayant réuni plus de 180 visiteurs en 2021.



Illustrations d'un temps de co-production partenarial

Retour en images sur les temps de co-production avec les habitants

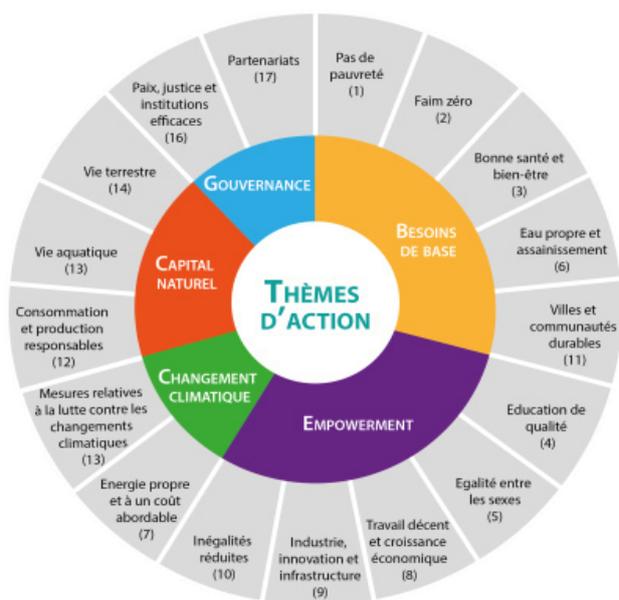
Un premier atelier à destination des habitants a été organisé en juillet 2021 dans le cadre du festival "Un été pour tous" organisé par la Ville sur l'Aire des Vents. Un stand spécifique était dédié au Développement Durable et à l'élaboration de l'Agenda 2030. Les habitants qui étaient présents étaient invités à partager leurs attentes, leurs envies, et compléter les premiers éléments de diagnostic recueillis.



Illustrations: installation du stand Développement Durable - avant l'ouverture au public

Parallèlement, des questionnaires ont été diffusés à destination des agents et des habitants de Dugny, pour toucher un public qui n'aurait pas pu être disponible et mobilisé sur les temps de concertation.

Un Agenda 2030 pour renforcer et compléter l'existant



Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Agenda 2030 a confirmé que la ville agit déjà sur de nombreux champs, tout en révélant des axes de progression. Ce diagnostic a été réalisé en compilant des données issues de :

- Documents de planification fournis par la Ville de Dugny (une quinzaine de documents étudiés dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Contrat Local de Santé, le Plan Climat Air Energie Territorial)
- Des entretiens avec des élus, agents et partenaires
- Une enquête Grand Public (questionnaire)
- La tenue d'un stand lors du festival « Un été pour tous ».

Dans une logique de cohérence avec le territoire, les Objectifs de Développement Durable ont été regroupés en cinq catégories que vous retrouverez dans le schéma ci-dessus, qui constituent les chapitres du diagnostic ainsi que les grands axes de la stratégie de développement durable.

Nous vous proposons ici une version synthétique du diagnostic faisant ressortir les principaux constats sur le territoire.

La satisfaction des besoins de base à Dugny



Les « besoins de base », ce sont les ODD qui assurent la qualité de vie pour tous sur le territoire : lutte contre la pauvreté, alimentation saine, préservation de la santé, assainissement, durabilité des villes... Il s'agit donc de consolider un plancher social qui permette à tout un chacun de vivre de manière digne.

Les points d'amélioration :

- Un taux de pauvreté qui reste assez important.
- Des Dugnysiens en situation de précarité alimentaire encore aujourd'hui
- Faciliter les circulations, les mobilités entre certains quartiers
- Le gaspillage alimentaire : il représente environ 100 euros par an et par personne à Dugny
- Un manque de logements : la demande est très forte à Dugny, malgré l'offre conséquente
- La diversification des commerces de bouche, même si l'économie locale est dynamique, surtout en centre-ville

Mais aussi des points forts :

- Une population attentive à son alimentation.
- Une ville qui agit pour la qualité de l'eau potable.
- Une qualité de l'air nettement supérieure aux moyennes départementales, considérée comme bonne ou très bonne 77% de l'année.
- Un centre social actif et bien identifié.
- Des produits bio, durables et de qualité dans les cantines scolaires.
- De nombreux équipements de santé et de nombreuses activités sportives sur la ville.
- La mise en place du dispositif Eau solidaire pour favoriser l'accès de toutes et tous à l'eau.

Egalités et démocratie à Dugny



La qualité de vie à Dugny est aussi liée à l'égalité entre tous et à la vie démocratique. On parle d'égalité entre les femmes et les hommes, de la vie au travail, de la santé économique, de l'éducation, des infrastructures...

Les points d'amélioration :

- A Dugny, les jeunes dugnysiens sont encore nombreux dans les classes, toutefois les résultats scolaires sont encourageants .
- L'égalité femme-homme n'est pas encore atteinte à Dugny, avec un salaire net horaire moyen des femmes plus bas que celui des hommes (avec un écart de 6%).
- Beaucoup de ménages dugnysiens vivent avec des revenus faibles, et beaucoup de Dugnysiens sont sans emploi.
- Une partie importante des Dugnysiens est en contrat à temps partiel.
- Une ville considérée comme enclavée entre de grands axes structurants (aéroport, A1) et des espaces spécifiques comme le parc départemental Georges Valbon et le Parc des Expositions Paris – Le Bourget.
- Accroître l'offre de commerces de proximité pour qu'elle soit plus accessible et diversifiée

Mais aussi des points forts :

- Les Dugnysiens utilisent les transports en commun pour aller au travail.
- Une offre culturelle des services de la ville large, diversifiée.
- Présence de nombreuses structures d'accompagnement pour l'insertion professionnelle.
- Organisation d'un groupe de travail égalité femme - homme sur le territoire.
- Nombreuses permanences par des associations d'aides aux femmes (CIDFF, SOS victimes 93)
- Existence de structures pour accompagner au sujet de l'emploi.
- Divers équipements servant à la réduction des inégalités.
- Travail sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite.
- Organisation d'activités variées tout au long de l'année pour les personnes ne pouvant pas partir en vacances.

Préserver la nature en ville



Les Dugnysiens apprécient leur « ville-jardin » : ils sont nombreux à apprécier la nature en ville ! Et pour cause, cela fait aussi partie de ce qui rend la vie agréable sur le territoire. C'est pour cela que l'Agenda 2030 est un outil pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité, et faire en sorte que les consommations soient plus durables.

Les points d'amélioration :

- Améliorer encore le tri des déchets et la réduction du gaspillage.
- Renforcer et valoriser la présence de la nature en ville, pour qu'elle soit mieux visible et plus diversifiée.
- Sensibiliser tous les Dugnysiens à la nature et à la biodiversité.

Mais aussi des points forts :

- Des espaces verts agréables.
- Les habitats naturels occupent 44,5% de la superficie communale totale
- Mise en place de mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation énergétique des déchets dans les cantines scolaires. Mise à disposition d'une Malle Solidaire dans la Maison des parents pour y déposer vêtements, jouets, ...
- 57 jardins familiaux et un jardin partagé.
- Engagement dans un Atlas de la biodiversité communale.

Lutter contre le changement climatique à Dugny



Le changement climatique est l'un des grands enjeux de notre siècle, qui concerne tout le monde. Dugny souhaite faire sa part, pour limiter les impacts négatifs sur son territoire. Pour cela, on travaillera notamment sur l'énergie, et sur le climat.

Les points d'amélioration :

- Être attentifs aux consommations d'énergie.
- Une précarité énergétique qui touche notamment dans les logements mal isolés et avec l'augmentation des prix de l'énergie.
- Mieux s'adapter aux fortes chaleurs et canicules.
- Être vigilants aux émissions de gaz à effet de serre.

Mais aussi des points forts :

- Fond Solidarité Energie mis en place par la ville.
- Permanences infos énergie.
- Création d'une géothermie profonde pour les JOP dont pourra ensuite profiter la ville

Collaborer et travailler ensemble



Dans un Agenda 2030, chacun peut faire à son échelle et participer. Pour Dugny, il s'agit d'avoir des partenaires avec qui travailler au quotidien pour un territoire plus durable et agréable !

Les points d'amélioration :

- Une mobilisation difficile des publics.
- Mieux faire connaître ce que la ville fait au quotidien, les services qui sont à disposition.
- Réduire le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir certains Dugnysiens

Mais aussi des points forts :

- Des démarches de démocratie participatives pour impliquer le plus grand nombre (événements, questionnaires, instances participatives...).
- De nombreux partenaires avec qui Dugny travaille.
- Une ville considérée comme conviviale, avec une atmosphère de village, permettant une entraide, une solidarité qu'elle soit locale ou internationale
- Des associations actives sur la ville.

Répondre à ces constats : les objectifs que la Ville s'est fixés en matière de développement durable

La stratégie de l'Agenda 2030 a donc pour ambition de répondre aux constats faits dans le diagnostic dans l'objectif d'accélérer la transition écologique, sociale et économique sur le territoire. Dans ce cadre, les élus et les partenaires de la Ville ont été invités à définir collectivement un horizon vers lequel tendre qui se traduit sous formes d'objectifs. Ces objectifs sont organisés selon les mêmes cinq grandes catégories que le diagnostic et sont présentés ci-dessous.

La satisfaction des besoins de base à Dugny



Pour répondre à cette thématique, trois objectifs ont été définis :

- Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens
- Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens
- Réduire la précarité énergétique

Egalités et démocratie à Dugny



La Ville de Dugny s'est fixé 7 objectifs sur cet enjeu :

- Que tous les élèves Dugnysiens valident les principaux acquis au sortir de chaque niveau
- Poursuivre les actions et objectifs existants en termes d'égalité
- Travailler sur les inégalités entre les sexes
- Améliorer les infrastructures de transports en commun pour faciliter leur usage
- Travailler au désenclavement de la ville (désenclavement en termes de mobilité et désenclavement culturel)
- Travailler sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Que tous les Dugnysiens aient un emploi épanouissant, adapté et qui leur permette de subvenir à leurs besoins

Préserver la nature en ville



Cet enjeu a été décliné en 4 objectifs :

- Préserver et valoriser la présence de la nature en ville
- Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique
- Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable
- S'organiser en faveur de la récupération et de l'infiltration des eaux de pluie

Lutter contre le changement climatique à Dugny



A travers cet enjeu, la ville a souhaité répondre à 4 objectifs :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Diminuer la pollution atmosphérique
- Raisonner les consommations énergétiques
- Travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments

Collaborer et travailler ensemble



Ce dernier enjeu vient traiter les objectifs suivants :

- Oeuvrer pour la paix sociale au niveau local
- Poursuivre et améliorer les collaborations de la ville avec ses partenaires sur tous les axes de l'Agenda 2030

Les objectifs, déclinés par la suite en chantiers et en actions, sont présentés dans l'organigramme suivant.



Mode d'emploi de l'Agenda 2030

Comme présenté précédemment, la Ville a mis un point d'honneur à ce que l'Agenda 2030 soit un projet partagé. De ce fait, **le plan d'action s'appuie sur de nombreux acteurs du territoire qui seront autant de partenaires à mobiliser et fidéliser pour faire vivre la démarche**. La démarche sera animée par la Ville, qui réalisera le suivi des actions menées et assurera la cohérence des initiatives.

Afin d'éviter les répétitions et d'assurer ainsi la cohérence du plan d'action, il a été décidé de s'accorder sur un nombre restreint d'objectifs et d'actions. Cette méthodologie facilitera en effet la compréhension, l'appropriation et l'implémentation de la démarche, aussi bien au sein de la Mairie que par les partenaires.

Pour assurer l'adhésion et la réalisation des actions, la Ville a été attentive à construire des fiches-actions qui soient réalistes, faciles à mettre en place et appropriables par les services de la Mairie ou les partenaires. Ces fiches-actions ont ainsi été co-rédigées avec les partenaires ou services concernés. **Il s'agissait également de construire ce plan d'action en repartant de ce qui est déjà travaillé par la Mairie ou les partenaires dans l'objectif de venir poursuivre les efforts amorcés.**

Point sur la gouvernance

L'animation de l'Agenda 21 de Dugny repose sur la coordination entre deux niveaux de gouvernance :

- **Un volet stratégique**, pour organiser, coordonner et évaluer le bon déroulement de l'Agenda 21. Il se traduit par l'animation d'un Comité de Pilotage annuel, entre mai et juin, au cours duquel seront présentés l'état d'avancement des actions déclinées et les résultats atteints. Le Comité de Pilotage annuel réunira les élus et partenaires stratégiques de la commune
- **Un volet opérationnel**, pour décliner, adapter et accompagner le déploiement de l'Agenda 21. Deux réunions avec les référents des services techniques sont prévues (une par semestre) pour faire le bilan de l'année, le suivi des actions et la déclinaison des nouvelles actions. Ces réunions auront vocation à réunir les référents des services techniques fléchés dans le plan d'action

Un volet grand public sera également présent qui, s'il ne constitue pas un niveau de gouvernance en soi (au sens de la prise de décision), permettra en revanche pour la commune de communiquer en direction des Dugnysiens.



Volet stratégique

#Organiser
#Se coordonner
#Evaluer



Evaluation des actions de la démarche de transition

Comité de Pilotage annuel

Etat d'avancement de la programmation annuelle d'actions
Présentation des résultats de l'année écoulée
Organisation de l'événementiel annuel

QUI ? Elus et partenaires stratégiques de la commune



Evaluation des actions de la démarche de transition



Volet opérationnel

#Décliner
#Adapter
#Accompagner

Réunion avec les référents des services techniques #1

Bilan de l'année écoulée
Suivi des actions en cours
Programmation des nouvelles actions annuelles

QUI ? Techniciens référents des services fléchés dans le plan d'actions

Réunion avec les référents des services techniques #2

Bilan de l'année écoulée
Suivi des actions en cours
Programmation des nouvelles actions annuelles

QUI ? Techniciens référents des services fléchés dans le plan d'actions



Volet grand public

#Sensibiliser
#Partager
#Echanger



Organisation d'événements tout au long de l'année

Communiquer sur les différentes actions déclinées dans le cadre de l'Agenda21

Phasage annuel

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Un Agenda 2030 qui évolue

Maintenant la démarche lancée, il s'agira de faire vivre le plan d'action en assurant sa mise en œuvre. Celle-ci implique un **suivi régulier et rigoureux**. Pour faciliter ce suivi, des outils ont été élaborés (qui sont présentés en annexe). Ils permettront une bonne remontée des informations entre la Ville et les partenaires qui seront acteurs sur certaines actions, ainsi qu'une mesure des effets à court, moyen et long terme des actions déployées.

Cet outil de suivi permettra également, le cas échéant, d'**adapter le plan d'action afin de s'assurer de sa pertinence et de sa réponse aux enjeux énoncés dans le diagnostic**. En effet, le plan d'action présenté n'a pas vocation à être un document figé, avec un début et une fin. C'est un lancement de démarche mais il se veut adaptable, évolutif... Il pourra être complété au fur et à mesure que l'Agenda 2030 se déploie sur le territoire : de nouvelles actions pourront être ajoutées, d'autres pourront être retirées, modifiées..., en fonction des évolutions sur le territoire de Dugny.

Pour suivre les évolutions et la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2030, une démarche d'évaluation a été prévue, a minima au cours des cinq premières années de vie du projet selon les indicateurs spécifiques à chaque action.

Ils sont de 3 ordres :

- Indicateur de réalisation, pour savoir si cette action a bien été mise en place .
- Indicateur de résultat, pour évaluer les objectifs attendus.
- Indicateur d'impact pour constater les changements observés.

Les fiches actions

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny

Chantier 1.1 : Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens.

Action 1.1.1 : Prévention du gaspillage alimentaire..... Page 1

Action 1.1.2 : Alimentation saine, variée et suffisante pour tous. Page 3

Chantier 1.2 : Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens.

Action 1.2.1 : Aider les Dugnysiens dans leur parcours de santé. Page 5

Action 1.2.2 : Mobilité douce à Dugny..... Page 7

Chantier 1.3 : Réduire la précarité énergétique des Dugnysiens.

Action 1.3.1 : « Lutte contre la précarité énergétique » Page 9

2. Égalités et démocratie à Dugny

Chantier 2.1 : Que tous les élèves Dugnysiens valident les principaux acquis au sortir de chaque niveau.

Action 2.1.1 : Réussite à l'école..... Page 11

Chantier 2.2 : Poursuivre les actions et objectifs existants en terme d'égalité

Action 2.2.1 : Réduisons les inégalités..... Page 13

Chantier 2.3 : Travailler sur les inégalités entre les sexes

Action 2.3.1 : Filles et garçons : les mêmes droits..... Page 15

Chantier 2.4 : Prévenir les violences faites aux femmes

Action 2.3.1 : Stop aux violences conjugales..... Page 17

Chantier 2.5 : Travailler au désenclavement de la ville désenclavement en termes de mobilités et désenclavement culturel

Action 2.5.1 : Un centre-ville vivant..... Page 19

Action 2.5.2 : La Culture accessible à tous..... Page 21

Chantier 2.6 : Travailler sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Action 2.6.1 : Accessibilité pour tous Page 23

Chantier 2.7: Que tous les Dugnysiens aient un emploi épanouissant, adapté et qui leur permette de subvenir à leurs besoins

Action 2.7.1 : Un emploi pour tous les Dugnysiens..... Page 25

3. Préserver la nature en ville à Dugny

Chantier 3.1 : Préserver et valoriser la présence de la nature en ville.

Action 3.1.1 : Nature en Ville..... Page 27

Chantier 3.2 : Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique.

Action 3.2.1 : Biodiversité communale..... Page 29

Action 3.2.2 : Un cours d'eau en ville..... Page 31

Chantier 3.3 : Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable

Action 3.3.1 : L'eau potable, une richesse..... Page 33

Action 3.3.2 : Trions !..... Page 35

Chantier 3.4 : S'organiser en faveur de la récupération et de l'infiltration des eaux de pluie

Action 3.3.1 : L'eau de pluie, une richesse..... Page 37

4. Lutter contre le changement climatique à Dugny

Chantier 4.1 : Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Action 4.1.1 : Îlots de fraîcheur..... Page 39

Chantier 4.2 : Diminuer la pollution atmosphérique

Action 4.2.1 : Réduisons la pollution..... Page 41

Chantier 4.3 : Raisonner les consommations énergétiques

Action 4.3.1 : Trame noire..... Page 43

Chantier 4.4 : Travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments

Action 4.4.1 : Rénovation énergétique..... Page 45

5. Collaborer et travailler ensemble à Dugny

Chantier 5.1 : Œuvrer pour la paix sociale au niveau local

Action 5.1.1 : Redynamiser les actions de démocratie participative..... Page 47

Chantier 5.2 : Poursuivre et améliorer les collaborations de la ville avec ses partenaires sur tous les axes de l'Agenda 21

Action 5.2.1 : Tous ensemble..... Page 49



Chantier 1.1

Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens

PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny et décline plus précisément le chantier :

1.1 Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

En moyenne, l'alimentation représente un quart de l'empreinte carbone individuelle : de la production à la consommation. L'ensemble de la chaîne alimentaire génère des impacts sur les ressources et l'environnement (eau, air, biodiversité). En France, l'Ademe estime que 10 millions de tonnes sont gaspillées chaque année, dont 33% le sont lors de la phase de consommation (chez les ménages et dans les cantines). Agir pour réduire le gaspillage alimentaire, c'est agir pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation, et donc préserver son environnement !

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit de continuer à réduire le gaspillage alimentaire à la cantine, au travers de plusieurs petites actions dans les lieux de restauration collective, tout en valorisant les initiatives déjà existantes. Parmi celles à valoriser, on relève le fait que les cantines de la Restauration Hors Domicile (RHD) collective maternelle et élémentaire (8 écoles au total) sont déjà inscrites dans le programme "Mon école Anti-Gaspi" en lien avec *Too Good to Go*.

Sur le volet alimentation saine au sens général, la commune est déjà fortement engagée. Communiquer autour de ces éléments de réussite permettrait de valoriser la RHD publique!

Parmi les nouvelles actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, il faudrait par exemple donner la possibilité pour les élèves de choisir les quantités dans leur assiette, ce qui permettrait également de les responsabiliser.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous les enfants.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Direction des Actions Educatives et Sportives.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	Equipes de cantine ; les fournisseurs de restauration collective ; l'EPT ; le lycée hôtelier F. Rablais ; Too Good to Go.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Elaboration du diagnostic sur le gaspillage alimentaire.
- Définition du plan d'actions.
- Mise en œuvre des actions de sensibilisations.
- Valorisation des actions existantes dans les écoles.
- Organisation d'un groupe de travail pour mettre en place un exemple avec des familles volontaires.

A moyen terme

- Déploiement des actions.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	Budget de l'EPT Paris Terres d'Envol (PLPDMA).
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	Subventions des partenaires institutionnels (Syctom/ADEME/Région).
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	À définir en fonction des étapes.

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Cette action se passe au refectoire

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'actions de valorisation..</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol - Service Prévention des déchets et sensibilisation au tri. Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Nombre de personnes sensibilisées et catégorie</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol - Service Prévention et Sensibilisation Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives (questionnaire d'enquête)</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution de la tonne de déchets alimentaires jetée sur un an</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol - Prévention des déchets et sensibilisation au Tri ; auprès des ménages volontaires.</p>



Chantier 1.1

Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens

ALIMENTATION SAINTE, VARIÉE ET SUFFISANTE POUR TOUS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny et décline plus précisément le chantier :

1.1 Tendre vers une alimentation saine, variée et suffisante pour tous les Dugnysiens.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Le lien entre l'alimentation, la santé et la durabilité est particulièrement fort : une mauvaise alimentation (sous-nutrition comme malnutrition), augmente le risque de développer des affections longue durée (maladies cardiovasculaires, cancers...). De plus, il existe un lien non négligeable entre le pouvoir d'achat, l'accessibilité financière et culturelle, à une alimentation saine et durable.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit ici d'accompagner les ménages vers une alimentation saine, variée et suffisante, au moyen de plusieurs ateliers et temps forts:

- former des agents de la Ville ainsi que des personnes relais pour organiser des ateliers auprès des habitants avec un projet « Opticourses ». C'est un programme de promotion de la santé combinant alimentation et petit budget, organisé autour d'un ensemble d'outils pédagogiques. Il vise à armer les familles en situation de précarité financière pour qu'elles puissent faire des achats alimentaires équilibrés avec leur petit budget. Former du personnel communal permettra d'organiser des temps d'accompagnement et de sensibilisation des familles en précarité sur le territoire,
- organiser des ateliers de sensibilisation à une alimentation saine avec le lycée hôtelier F.Rabelais : "Cuisiner comme l'atelier des petits chefs" : il pourrait s'agir par exemple de réaliser une recette par atelier, avec dégustation finale et rétribution pour le meilleur plat concocté,
- organiser des ateliers de cuisine avec les publics spécifiques sur des thèmes, par exemple un dédié à l'anti-gaspi (recettes aux restes, apprendre à faire des conserves, cuisiner des légumes moches,...) avec la mise en place d'un panier-type pour plusieurs participants (élément de valorisation: pesée de poubelle).

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Le public fréquentant l'épicerie solidaire ; centre social ; Maison des parents ; Centre Municipal de Santé.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Centre Municipal de Santé.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	Maison des parents , animations seniors , commerçants (fruits et légumes invendus) , cantines scolaires , la CAF (CESF) , épicerie solidaire de Dugny , la Croix Rouge , ARS.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?
A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Formation des agents de la Ville et des personnes volontaires au projet « Opticourses ».
- Organisation d'ateliers,
- Accompagnement d'un ou deux foyers.

A moyen terme

- Déploiement de l'accompagnement des foyers dans la gestion des courses.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers : combien va coûter cette action ? 	1 atelier de cuisine ≈ 100€ Achat d'une mallette pédagogique + du matériel (environ 150€)
Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?	
Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?	2 ETP

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Locaux municipaux pouvant accueillir un atelier cuisine : centre social, Espace Victor Hugo, mairie annexe, centre de loisirs...

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?	Nombre d'actions mises en place. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service communication - Centre Municipal de Santé.
Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?	Nombre et diversité des profils de l'effectif participants aux temps forts organisés. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service communication - Centre Municipal de Santé (feuille d'émergence).
Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?	Evolution de la typologie de produits consommés parmi les ménages ayant participé aux ateliers. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Centre Municipal de Santé : suivi de cohorte sur plusieurs années.



Chantier 1.2

Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens

AIDER LES DUGNYSIENS DANS LEUR PARCOURS DE SANTÉ

Cette action répond à l'objectif stratégique :

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny et décline plus précisément le chantier :

1.2 Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La Ville de Dugny dispose d'infrastructures de santé fixes mais elles ne permettent pas de couvrir tous les besoins de santé. Par ailleurs, les infrastructures itinérantes (types bus-santé) sont insuffisamment proposées. Le territoire désire rapprocher les services de santé des usagers dans une optique de santé publique.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Des interventions pourraient, par exemple être proposées lors d'un forum dédié en faisant venir les acteurs de la Santé pour un "check-up santé" lors d'une journée de forte mobilisation dugnysienne. Il s'agira également de sensibiliser, faire de la prévention, accompagner dans la prise de rendez-vous, faire des dépistages santé (mammographie, bilan dentaire,...) et proposer des collectes de Don du sang sur des temps forts. Ces dernières années, de nombreuses tentatives d'organiser des collectes de don du sang n'ont pas abouti sur Dugny. Organiser deux collectes par an, la première lors d'une journée temps fort comme le forum des associations, et la deuxième lors d'une journée spéciale à destination des entreprises, ce qui permettrait de maximiser la présence des travailleurs et de répondre à cette demande tout en garantissant à l'EFS une présence suffisamment forte pour rentabiliser leur trajet.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Centre Municipal de Santé.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	EFS ; les associations relais ; les entreprises locales (pour l'organisation d'1 journée par an à leur destination); CD 93; laboratoire de Dugny ...

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place d'un Forum Santé.
- Mise en place de collecte de sang dédiée aux entreprises.

A moyen terme

- Faciliter l'accès à un « check up santé » aux Dugnysiens qui le souhaitent .



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action?</p>	
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite?</p>	1 ETP

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Locaux municipaux, entreprises.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service communication - Centre Municipal de Santé.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Nombre de personnes participant à l'action / événement .</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service communication - Centre Municipal de Santé Santé (sollicitation auprès de l'EFS d'un compteur de donateurs).</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution de la diversité des publics sensibilisés.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service communication - Centre Municipal de Santé.</p>



Chantier 1.2

Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens

MOBILITÉ DOUCE À DUGNY

Cette action répond à l'objectif stratégique :

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny et décline plus précisément le chantier :

1.2 Avoir un accès à des services de santé de qualité pour tous les Dugnysiens.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La mobilité douce est un levier pour répondre à la fois aux enjeux de santé publique (accompagnement des publics vers moins de sédentarité et plus d'activité physique quotidienne), aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la pollution de l'air en ville) et aussi économiques (développement d'alternatives au tout-voiture dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et des ressources fossiles corrélé à une inflation globale). Le territoire propose dans le cadre de son Plan Local de Mobilité, de développer des actions de proximité et des événements incitant à l'usage des modes doux en proposant de rendre visible des itinéraires traversants, sécurisés et fonctionnels. Le but est de rejoindre des générateurs importants de déplacements ou infrastructures cyclables structurantes, en organisant des événements à destination du public pour faire connaître ces itinéraires.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à développer la pratique du vélo en ville en encourageant la mobilité douce grâce à :

- des installations d'arceaux pour vélos et trottinettes devant les écoles et bâtiments publics;
- des organisations de temps forts / ateliers autour du vélo : réparation, circuits,..
- un développement / une prolongation des itinéraires cyclables sécurisés sur la commune. En effet, aujourd'hui, le linéaire de pistes cyclables n'est pas assez développé sur Dugny. Il est difficile de traverser la ville et rejoindre les espaces verts entre eux ainsi que les principaux lieux de vie collective en vélo / trottinette (mairie, écoles, gymnases...). En collaboration avec le Département, il faudrait identifier les principaux tronçons de pistes cyclables à déployer et créer des espaces de parking sécurisés pour les vélos notamment devant les écoles, les équipements publics.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Direction Urbanisme & Développement Durable.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	EPT; Police nationale et municipales; Jeunesse Feu Vert ; éducation nationale ; Bailleurs ; Geovélo ...

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place de l'outil GEOVELO.
- Mise en œuvre des actions de sensibilisations.
- Installation d'arceaux aux pieds des bâtiments municipaux.

A moyen terme

- Etude des itinéraires cyclables.

A long terme

- Réalisation d'itinéraires cyclables en *continuum*.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	À rechercher.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Aux abords des équipements publics et sur voirie.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques EPT – Service Mobilité.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du taux d'utilisation par usage (piste cyclable, arceaux...).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Responsables des établissements scolaires et/ou des équipements municipaux : retour d'observation de terrain + GEOVELO.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution des pratiques de mobilité douce dans les déplacements quotidiens.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction Urbanisme & Développement Durable / EPT – Service Mobilité / Responsables des établissements scolaires et/ou des équipements municipaux : retour d'observation de terrain + GEOVELO.</p>



Chantier 1.3

Réduire la précarité énergétique des Dugnysiens

« LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE »

Cette action répond à l'objectif stratégique :

1. Satisfaire les besoins de base à Dugny et décline plus précisément le chantier :

1.3 Réduire la précarité énergétique des Dugnysiens

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Le parc immobilier dans la Ville de Dugny est majoritairement ancien (nombreux datent d'ailleurs d'avant les normes de réglementation thermique) et composé de nombreuses passoires thermiques, ce qui laisse supposer qu'une partie des Dugnysiens souffre de la précarité énergétique, c'est-à-dire "qui éprouve[nt] dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat" [source: Observatoire national de la précarité énergétique]. Si la ville de Dugny encourage les bailleurs dans l'amélioration de leur parc locatif, elle met en place plusieurs actions pour sensibiliser les propriétaires sur le territoire.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit ici d'accompagner les ménages dans la réduction de la précarité énergétique via plusieurs leviers:

- informer / sensibiliser les ménages aux dispositifs d'aide existants en matière de rénovation et isolation notamment via la permanence de l'ALEPTE. À destination des propriétaires dugnysiens, il existe déjà une permanence sur les aides possibles en termes de rénovation mais elle est peu sollicitée. Communiquer plus largement permettra de mieux informer les citoyens. Commencer par exemple en publiant un article phare autour d'un foyer ayant été accompagné par l'ALEPTE (comparatif avant/après des déperditions d'énergie) et invitant à participer à une balade thermique dans les rues de Dugny).

- trouver une autre source d'énergie plus vertueuse et à coût maîtrisé : le territoire et la ville de Dugny, travaillent au déploiement d'un réseau de chaleur urbain via un puit géothermie.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Les ménages propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les copropriétaires.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction Urbanisme & Développement Durable.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

ALEPTE, EPT - service communication - SIPPPEC-SIGEIF.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Communication plus large sur les permanences de l'ALEPTE.
- Organisation de balades thermiques.
- Etude sur le déploiement du Réseau de Chaleur Urbain.

A moyen terme

- Déploiement du Réseau de Chaleur Urbain.

A long terme

- Maillage de l'ensemble de la ville en Réseau de Chaleur Urbain.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers : combien va coûter cette action ? 	À déterminer.
Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action?	EPT, ALEPTE.
Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite?	3 ETP.

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?	Nombre de foyers se présentant et déposant un dossier de rénovation. Où trouver la source de cet indicateur ? Agence Locale de l'Energie de l'EPT Paris Terres d'Envol (ALEPTE).
Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?	Nombre de dossiers instruits par l'ANAH. Où trouver la source de cet indicateur ? Agence Locale de l'Energie de l'EPT Paris Terres d'Envol (ALEPTE), l'ANAH.
Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?	Nombres d'entités raccordées au Réseau de Chaleur Urbain (RCU). Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol (ALEPTE)



Chantier 2.1

Que tous les élèves Dugnysiens valident les principaux acquis au sortir de chaque niveau

RÉUSSITE À L'ÉCOLE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.1 Que tous les élèves Dugnysiens valident les principaux acquis au sortir de chaque niveau.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

L'école est un lieu essentiel de sociabilisation et d'enseignement. Pourtant, c'est également un lieu vecteur d'inégalités. La Ville de Dugny s'engage pour que tous les élèves Dugnysiens valident les principaux acquis au sortir de chaque niveau pour lutter contre les inégalités.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à avoir une classe ou école pilote / test sur des méthodes d'éducation alternatives, en s'inspirant des modèles comme la méthode MONTESSORI, les modèles scandinaves, la classe nature, le décroisement pour ouvrir les classes, les classes flexibles ... Le but est de redonner goût à l'école et valoriser une autre manière d'apprendre.

La ville sera vigilante à proposer cette action au plus grand nombre d'élèves.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Les élèves de niveau maternelle et élémentaire.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Direction des Actions Educatives.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	Education nationale, enseignants.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Organiser des rencontres avec le corps enseignant pour mettre en place de nouvelles méthodes dans une classe.

A moyen terme

- Déploiement de classes pilotes dans chaque école.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	0€ pour la commune.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	À déterminer.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Toutes les écoles.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Ecoles municipales de Dugny.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Taux de réussite des tests nationaux à chaque niveau jusqu'à l'entrée en 6^{ème}.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Ecoles municipales de Dugny : dossier d'inscription des élèves.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution du taux de décrochage scolaire à partir du collège.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Collège.</p>



Chantier 2.2

Poursuivre les actions et objectifs existants en terme d'égalité

RÉDUISONS LES INÉGALITÉS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.2 Poursuivre les actions et objectifs existants en termes d'égalité.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La ville de Dugny s'engage dans la lutte contre tous les types d'inégalités.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Les inégalités sont nombreuses, fondées sur les revenus, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la classe, l'origine ethnique, la religion et les inégalités de chance...Il s'agit à travers cette action, quelles que soient les différences, de permettre à chacun d'avoir un niveau scolaire permettant d'atteindre un emploi décent, d'avoir les mêmes droits que les autres....Cette démarche sera réalisable avec des structures relais de la démocratie participative et la création d'ambassadeurs pour être relais de communication auprès des citoyens.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction des Actions Educatives et Sportives.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Conseil citoyen; Consiel Municipal des Enfants / Conseil Consultatif des Jeunes; médiateurs.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place des Instances : Conseil Citoyen, Conseil Municipal des Enfants, Conseil Consultatif des Jeunes.

A moyen terme

- Organisation d'un réseau d'accompagnement.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers :
combien va coûter cette action ?



À déterminer.

Financements associés :
existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?

Moyens humains :
combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Les écoles et le Point Information Jeunesse.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation :
comment savoir si cette action a bien été mise en place ?

Nombre d'instances participantes.

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives - Service Politique de la Ville.

Indicateur de résultat :
cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?

Nombres de projets initiés par ces instances.

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives - Service Politique de la Ville.

Indicateur d'impact :
quels changements peut-on observer ?

Evolution de la participation des habitants aux activités citoyennes (forum des associations).

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives - Service Politique de la Ville.



Chantier 2.3

Travailler sur les inégalités entre les sexes

FILLES ET GARÇONS : LES MÊMES DROITS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.3 Travailler sur les inégalités entre les sexes.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Les inégalités entre les sexes et les genres perdurent en France même si l'on observe une lente diminution : en 2022, les femmes sont dans l'ensemble plus diplômées, mais exercent moins de postes à responsabilités, et leur revenu salarial reste en moyenne inférieur de 22% à celui des hommes. Toutefois, si l'espérance de vie des femmes est plus élevée (85,4 ans) que celle des hommes (79,3 ans) d'après l'Insee, les femmes ont un taux de renoncement aux soins (pour des raisons financières) plus élevé, et la précarité, les charges domestiques et les violences exposent davantage les femmes aux inégalités de santé. Par ailleurs, les inégalités sont également présentes en matière de pratique sportive ; en moyenne, les femmes accordent moins de temps au sport que les hommes dans l'année, et si elles ont une pratique encadrée, peu pratiquent sous licence ou participent à des tournois ou compétitions [source: Credoc].

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à accompagner les adultes vers des actions mixtes et diversifiées afin de lutter contre les inégalités et l'autocensure.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction des Actions Educatives et Sportives.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Les associations dugnisiennes, le Centre communal d'action sociale (CCAS).

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Organisation d'actions mixtes avec le tissu associatif dugnyisien.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers :
combien va coûter cette action ?



À déterminer.

Financements associés :
existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?

Moyens humains :
combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les structures associatives et municipales.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : Nombre d'actions mises en place.
comment savoir si cette action a bien été mise en place ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives

Indicateur de résultat : Evolution de la participation (nombre et catégorie) aux actions.
cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et Sportives(feuille d'émergement).

Indicateur d'impact : Evolution de la mixité dans les projets
quels changements peut-on observer ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
Commune de Dugny - Direction des Actions Educatives et



STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.4 Prévenir les violences faites aux femmes.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

En 2020, on recense 102 femmes et 23 hommes tués par leur (ex)partenaires. 82% des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur (ex)partenaire, 35% étaient victimes de violences antérieures de la part de leur partenaire. Parmi les femmes victimes, seules 18% ont déposé plainte en gendarmerie ou commissariat de police suite à ces violences [source: Ministère de l'intérieur].

La ville de Dugny a déjà mis en place plusieurs actions de prévention contre les violences faites aux femmes ainsi que des actions d'accueil provisoire de femmes violentées. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre son engagement pour réduire ces violences et inégalités.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action a pour objectif de poursuivre les actions réalisées pour prévenir les violences faites sur conjoint.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Centre municipal de Santé.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	Les associations locales, la Direction des Actions Educatives et Sportives.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Organisation d'actions à destination du public (homme et femme) avec le tissu associatif dugnyen.

A moyen terme

- Organisation d'un réseau d'accompagnement.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers :
combien va coûter cette action ?



À déterminer.

Financements associés :
existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?

Moyens humains :
combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les structures associatives et municipales.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation :
comment savoir si cette action a bien été mise en place ?

Nombre d'actions de sensibilisation organisées pour lutter contre la violence conjugales.

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Centre Municipal de Santé.

Indicateur de résultat :
cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?

Taux de participation des femmes et des hommes aux actions de sensibilisation.

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Centre Municipal de Santé.

Indicateur d'impact :
quels changements peut-on observer ?

Evolution du taux de violences intraconjugales et de féminicides à Dugny.

Où trouver la source de cet indicateur ?

Police Nationale et/ou Parquet de Bobigny : statistiques annuelles d'évolution des violences intraconjugales.



Chantier 2.5

Travailler au désenclavement de la ville désenclavement en termes de mobilités et désenclavement culturel

UN CENTRE-VILLE VIVANT

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.5 Travailler au désenclavement de la ville désenclavement en termes de mobilités et désenclavement culturel.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La Ville de Dugny jouit d'une position atypique au sein de l'Île-de-France en tant que commune de taille modeste enclavée entre de grands axes routiers, ferroviaire et aéroportuaire. Cette position est à la fois un atout (la qualité de vie dans cette ville-jardin est appréciée comparativement aux communes des alentours) mais aussi une faiblesse, avec un encombrement des voies routières traversantes de la ville et un besoin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Pour dynamiser le centre-ville, Dugny souhaite:

- accompagner l'installation et/ou le maintien de services de proximité (même mutualisés),
- améliorer l'offre commerciale,
- proposer des espaces publics conviviaux,
- développer des actions pour continuer à rompre avec l'isolement culturel.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction Urbanisme & Développement Durable.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

EPT Paris Terres d'Envol, la Métropole du Grand Paris.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Candidature au programme « Centre-ville Vivant » proposé par la Métropole de Grand Paris.
- Etude sur le tissu commercial en centre ville.

A moyen terme

- Suite à la candidature au programme "Centre-Ville Vivant", lancement d'une étude pour élaborer et consolider une programmation attractive de centre ville ayant pour vocation de préfigurer une stratégie

A long terme

- Redynamisation le centre ville.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action?</p>	Métropole de Grand Paris.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Centre ville.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : Nombre d'actions mises en place.
comment savoir si cette action a bien été mise en place ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
 Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.

Indicateur de résultat : Evolution de la diversité de l'offre commerciale.
cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
 Délégué de Service Public du marché forain.

Indicateur d'impact : Evolution de la fréquentation du centre ville.
quels changements peut-on observer ?
Où trouver la source de cet indicateur ?
 Délégué de Service Public du marché forain, commerçants.



Chantier 2.5

Travailler au désenclavement de la ville désenclavement en termes de mobilités et désenclavement culturel

LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.5 Travailler au désenclavement de la ville désenclavement en termes de mobilités et désenclavement culturel.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Pour améliorer l'accessibilité à la culture, il ne suffit pas de placer des éléments culturels dans une commune, mais il faut accompagner l'appropriation de la culture par les habitants de la ville. Via son Contrat Local d'Education Artistique, Dugny ambitionne de rapprocher la culture de son public.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

La ville s'engage pour permettre l'accès à la culture pour tous les publics, par la réalisation de projets avec des professionnels pour le jeune public de la médiathèque, les écoliers de l'Ecole du Colonel Fabien et les adultes du Centre Arc en Ciel.

En complément, d'autres actions culturelles peuvent être menées : projections de cinéma plein air gratuites l'été, maintien de la gratuité de la médiathèque, offre de spectacles gratuits à la salle Henri Salvador, intervenants musique du conservatoire dans les écoles primaires et maternelles, expositions thématiques gratuites régulières à la médiathèque...

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Le jeune public, le public adulte éloigné des offres culturelles.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction de l'action culturelle.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Théâtre de la Poudrerie de Sevrans; communes du Bourget et de Sevrans; Direction Régionale des Affaires

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

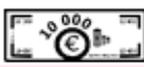
- Conventonnement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

A moyen terme

- Mise en place des projets du contrat CLEA et municipaux.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	<p>6 000€ pour la ville de Dugny pour le CLEA. Budget annuel de la Direction de l'action culturelle.</p>
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	<p>DRAC: 18 000€ (convention avec Sevrans 6 000€ et Le Bourget 6 000€).</p>
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	<p>Equipes artistiques (le théâtre de la Poudrerie porteur du projet auprès de la DRAC).</p>

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les structures municipales : à la Médiathèque de Dugny, au Centre Arc-en-Ciel, dans les écoles.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombres d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Action Culturelle.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Nombre et diversité de publics inscrits aux ateliers artistiques.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Action Culturelle : questionnaire de satisfaction à l'issue des ateliers théâtraux.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution de la fréquentation des espaces culturels municipaux (médiathèques, salle Henri Salvador, etc.).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Action Culturelle.</p>



Chantier 2.6

Travailler sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.6 Travailler sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

L'inclusion de tous les publics, quelle que soit leur forme, est un enjeu dans les espaces publics et les voiries qui constituent ; en effet, des biens communs. Il s'agit non seulement d'améliorer l'accessibilité de ces espaces pour les personnes en fauteuil roulant mais également pour toutes les personnes à mobilité réduite (PMR), notamment au regard du vieillissement de la population. Si aujourd'hui seule 9% de la population dugnytienne a plus de 65 ans, la question de l'usage des espaces publics se posera dans les décennies à venir. L'enjeu est d'intégrer toutes les formes d'handicaps.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit ici de veiller à l'accessibilité de tous les bâtiments publics (et notamment les écoles et trottoirs) et accompagner les commerçants locaux dans l'amélioration de l'accessibilité de leurs commerces (par exemple: privilégier des frigos aux portes coulissantes, qui soient accessibles aux personnes en fauteuil roulant).

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous les publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction des Services Techniques.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Un diagnostic accessibilité (équipements publics et commerces) à réaliser.

A moyen terme

- Programmation des travaux de mise en accessibilité.

A long terme

- Accessibilité de tous les lieux publics.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	L'État.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	1 ETP.

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les équipements publics et commerces..

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : Nombre d'équipements publics et de commerces accessibles projetés.

comment savoir si cette action a bien été mise en place ?

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.

Indicateur de résultat : Nombre de sites accessibles à tous les handicaps.
cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.

Indicateur d'impact : Evolution du taux de fréquentation des équipements ayant été aménagés avec des accès pour personnes en situation de handicap.
quels changements peut-on observer ?

Où trouver la source de cet indicateur ?

Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable et commerçants.



Chantier 2.7

Que tous les Dugnysiens aient un emploi épanouissant, adapté et qui leur permette de subvenir à leurs besoins

UN EMPLOI POUR TOUS LES DUGNYSIENS

Cette action répond à l'objectif stratégique :

2. Égalités et démocratie à Dugny et décline plus précisément le chantier :

2.7 Que tous les Dugnysiens aient un emploi épanouissant, adapté et qui leur permette de subvenir à leurs besoins.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

En 2019, 15% de la population dugnysienne est au chômage et 12,7% de la population est inactive (hors élèves, étudiants, stagiaires, préretraités et retraités) [source: Insee]. Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des activités est un enjeu majeur pour la ville de Dugny.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à continuer à identifier les publics éloignés de l'emploi et les accompagner dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Les personnes éloignées de l'emploi.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction de l'action sociale et des solidarités.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Commune de DUGNY :
Pôle emploi, le réseau de la mission emploi, les employeurs, la mairie, l'EPT Paris Terres d'Envol...

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Identification du public ciblé.

A moyen terme

- Accompagnement des personnes en recherche d'emploi en lien avec les entreprises proposant des emplois.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	Fond Social Européen, Fonds financiers du pôle emploi
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	2 ETP.

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Au Centre social et dans les structures municipales.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre de demandeurs d'emplois se rapprochant des services de la Ville.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Centre Social Communal, Pôle Emploi et Point Information Jeunesse.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du nombre de contrats (CDD, interim, formation professionnalisante) signés par les publics en situation de demande d'emploi.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Centre Social Communal et Pôle Emploi : registre de suivi interne / Base de données.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Diversité des publics ayant retrouvé un emploi durable (CDI).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Centre Social Communal et Pôle Emploi : registre de suivi interne / Base de données.</p>



Chantier 3.1

Préserver et valoriser la présence de la nature en ville

NATURE EN VILLE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.1 Préserver et valoriser la présence de la nature en ville.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Dugny est une ville appréciée pour sa qualité naturelle, qui pourrait toutefois être renforcée, à la fois pour améliorer le cadre de vie mais aussi dans une optique de préservation de la biodiversité. En effet, les activités humaines conduisent à une fragmentation voire à une destruction des écosystèmes. D'un côté, les espèces animales et végétales dépendent de l'état de leur écosystème pour leur survie, et de l'autre côté leur présence (ou absence) influe l'équilibre des écosystèmes, et impactent les activités humaines. A titre d'exemple, 18% des espèces menacées sont présentes dans les métropoles : chaque ville est donc légitime d'agir pour préserver et augmenter sa biodiversité !

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à encourager toutes les initiatives en faveur de la nature en ville, comme :

- les pratiques de jardinage collectif dans les rues (aider à créer des lieux de plantation collectifs dans les espaces publics, et en particulier ceux en délaissés pour permettre aux habitants de se sensibiliser à une végétation plus naturelle,
- accompagner les habitants dans l'obtention de permis de végétaliser mis en place par la commune depuis plusieurs années ;
- planter des arbres fruitiers en ville dans les espaces publics de la ville afin d'offrir de nouvelles ressources pour la faune mais également d'encourager l'autoconsommation sur le territoire.
- développer les espaces de jardins partagés comme vecteurs de lien en privilégiant la permaculture,
- développer une gestion différenciée des espaces verts communaux et des bailleurs (La gestion différenciée permet de préserver de multiples habitats pour la petite faune et flore locale qui sont essentiels pour les équilibres écosystémiques. Elle introduit également une gestion pertinente des eaux pluviales.)

Cette action fera le lien avec la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) portée par la ville.

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous les publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY : Direction Urbanisme & Développement Durable.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	Les associations d'habitants et environnementales franciliennes; les bailleurs ; la Maison des parents, maître composteur de l'EPT; Agence des Espaces Verts ;

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place d'un jardin partagé dans les résidences de logements collectifs.

A moyen terme

- Augmentation de la part de gestion différenciée dans les espaces verts ouverts au public.
- Plantation d'arbres fruitiers dans des lieux stratégiques.
- Diffusion d'une carte communale des lieux de cueillette.
- Déploiement du permis de végétaliser.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	Participation du bailleur via action abattement TFPB.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	Agents du service espaces verts de la ville / Maître composteur de l'EPT

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'actions en faveur de la nature en ville.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable, Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du nombre de personnes intéressées par les projets.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution des espaces de nature en ville.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable, Direction des Services Techniques.</p>



Chantier 3.2

Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique

BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.2 Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La ville de Dugny est reconnue pour la présence du végétal en ville, appelée souvent « ville-jardin », par ses zones pavillonnaires, les alignements d'arbres, les squares et les deux parcs. Ces nombreux espaces de nature permettent d'accueillir une diversité d'espèces qu'il s'agit de protéger.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Pour améliorer la biodiversité communale, Dugny s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (un ABC est une réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore qui permet d'identifier les enjeux communaux et détermine les actions à mettre en place pour préserver et augmenter la biodiversité en ville). Le but est à travers la connaissance, de préserver et valoriser le patrimoine naturel. Pour aller plus loin, la ville pourra créer des jeux de piste fixe dans la ville.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous les publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction Urbanisme & Développement Durable.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Les écoles, les associations.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Finalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.
- Mise en place de jeux de pistes en ville.
- Mise en place d'actions de sensibilisations.

A moyen terme

- Evaluation du plan d'action de l'Atlas de la Biodiversité Communale.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers : combien va coûter cette action ? 	100 000€.
Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?	40 037,92€ Appel à projets du plan France Relance (OFB) ; Métropole du Grand Paris ; Agence de l'Eau Seine-Normandie
Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?	2 ETP

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?	Nombre d'actions du Plan de l'Atlas de la Biodiversité Communale mises en place. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.
Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?	Nombre de demandes de participations. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.
Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?	Evolution du suivi de la biodiversité (quantification et nombre de relevés) Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable / Géonature.



Chantier 3.2

Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique

UN COURS D'EAU EN VILLE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.2 Préserver et encourager la biodiversité terrestre et aquatique.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Les habitats humides fournissent des biens précieux et rendent de nombreux services. Les zones humides ont plusieurs fonctions écologiques : régulation du climat et des pollutions, prévention d'événements naturels (inondations ou sécheresse) et rendent également de nombreux services à l'Homme (approvisionnement en produits indispensables avec les ressources naturelles comme l'eau ou les productions agricoles), des services culturels et sociaux. [source: NatureFrance]. La ville de Dugny bénéficie de plusieurs espaces naturellement humides et désire s'engager vers la renaturalisation de ces lieux.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit d'encourager la renaturalisation des berges (à la fois sur les berges existantes et les futures berges des cours d'eau réouverts), les actions de plantations d'arbres adaptés (saules, aubépines...) pour stabiliser les berges et limiter le risque d'inondation, tout en poursuivant les travaux de réouverture des cours d'eau. Réouvrir les cours d'eau améliorera la gestion des eaux pluviales, préviendra des risques d'inondations, préservera la biodiversité marine et terrestre, et offrira de nouveaux espaces de balade verte aux habitants.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous les publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Conseil Départemental de Seine Saint Denis.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, EPT Paris Terres d'Envol, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult du Petit Rosne (SIAH).

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Finalisation des études de réalisations de réouverture de la Vieille Mer.

A moyen terme

- Travaux de réouverture de la Vieille Mer.

long terme A

- Renaturation des nouveaux espaces.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	0€ pour la Commune.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Les cours d'eau en ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'aménagement pour renaturer les berges de la ville (plantation d'espèces végétales stabilisant les risques d'inondation).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution des espèces naturelles identifiées.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable: observation sur site / données statistiques.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Nombre de publics fréquentant les nouveaux espaces aménagés.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable, Parc Georges Valbon.</p>



Chantier 3.3

Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable

L'EAU POTABLE, UNE RICHESSE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.3 Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La récupération et l'utilisation des eaux de pluie est une solution simple pour économiser l'eau potable. Pour certains usages, et sous certaines conditions techniques, elle est à favoriser. En aucun cas, ce réseau parallèle ne peut être raccordé à celui de l'eau potable. [source: NatureFrance].

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action sert à sensibiliser à un usage raisonné de la ressource en eau potable en privilégiant l'eau de pluie ou l'eau de lavage des légumes pour l'arrosage des plantes ou la chasse d'eau par exemple et limiter l'usage de la ressource en eau dans la salle de bain (brossage de dents, douche...).

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Les enfants, les familles.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY :
Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Ecoles, centre de loisirs ; maison des parents.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?
 A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place d'ateliers de sensibilisation.



Les moyens affectés à cette action

Moyens financiers : combien va coûter cette action ? 	0€ pour la Commune.
Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action?	SEDIF, VEOLIA.
Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite?	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les écoles et centre de loisirs.

Evaluation et suivi de l'action

Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?	Nombre d'actions de sensibilisation à l'usage raisonnée de l'eau du robinet. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.
Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?	Evolution de la consommation en eau des foyers volontaires. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.
Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?	Evolution des modes de consommation des ménages. Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.



Chantier 3.3

Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable.

TRIONS !

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.3 Être vigilants à la consommation des ressources pour une ville durable.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

L'économie mondiale fonctionne sur le prélèvement de ressources pour assouvir les besoins des humains (ressources fossiles pour créer de l'énergie, matières naturelles comme les métaux, les minéraux, les terres rares...), l'eau, les matières végétales pour la construction d'objets du quotidien,...). Or, ce prélèvement des ressources a un impact particulièrement fort sur le dérèglement des écosystèmes et du climat. Limiter les prélèvements de ressources naturelles est un objectif majeur pour lutter contre le dérèglement climatique. Au-delà de la sobriété (selon l'adage "le meilleur déchet est celui qui n'existe pas"), commencer par bien trier les déchets est une première étape pour réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et le climat.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action soutient toutes les initiatives pour améliorer le tri sélectif, en commençant par :

- mieux mailler le territoire communal en poubelles et points d'apport volontaire de tri,
- améliorer la signalétique de tri dans les espaces publics,
- poursuivre le tri au sein de l'administration,
- installer des points de récupération des déchets organiques en prévision de la nouvelle réglementation 2025 (composteurs, lombricomposteurs),
- développer les écogestes notamment à l'école,
- animer des ateliers de sensibilisation pour les familles.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous les publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



EPT Paris Terres d'Envol - Service Prévention et Sensibilisation.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

La Direction des Actions Educatives, la Direction urbanisme et Développement Durable, EPT Paris Terres d'Envol, les bailleurs sociaux.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place des animations de sensibilisation.
- Déploiement chez les particuliers des dispositifs de tri des déchets alimentaires.
- Etudier le déploiement de poubelles de tri sur l'ensemble de la ville.
- Déploiement de poubelles de tri au sein de l'administration.

A moyen terme

- Que tous les Dugnysiens puissent faire le tri.

A long terme

- Une réduction significative du volume de déchets à Dugny.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	0€ pour la Commune.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	EPT Paris Terres d'Envol - Service Prévention et Sensibilisation, SYCTOM.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



Dans les bâtiments municipaux, les résidences d'habitat collectif, les résidences d'habitat individuel.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombres d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du taux de refus dans les centres de collecte.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques ; EPT Paris Terres d'Envol ; Bailleurs.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Diminution de la quantité de déchets collectés dans de collecte (en tonne).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques ; EPT Paris Terres d'Envol.</p>



Chantier 3.4

S'organiser en faveur de la récupération et de l'infiltration des eaux de pluie.

L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

3. Préserver la nature en ville à Dugny et décline plus précisément le chantier :

3.4 S'organiser en faveur de la récupération et de l'infiltration des eaux de pluie.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La récupération et l'utilisation des eaux de pluie est une solution simple pour économiser l'eau potable. Pour certains usages et sous certaines conditions techniques, elle est favorisée. En aucun cas, toutefois, ce réseau parallèle ne peut être raccordé à celui de l'eau potable. [source: NatureFrance].

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à installer des récupérateurs d'eau de pluie dans les espaces publics afin de se servir de cette eau naturelle pour des usages ne nécessitant pas une eau traitée, comme l'arrosage. Il s'agira de sensibiliser les bailleurs et les habitants des zones pavillonnaires pour qu'ils optent pour cette solution.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Agents des services techniques.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

EPT Paris Terres d'Envol

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Etude sur le déploiement de récupérateurs d'eau.

A moyen terme

- Déploiement de récupérateurs d'eau.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	À déterminer.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville, dans les espaces extérieurs.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre de récupérateur d'eau de pluie installés.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Volume d'eau récupéré par les récupérateurs d'eau de pluie.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Diminution de la part d'eau potable dans les usages d'entretien.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>



Chantier 4.1

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Cette action répond à l'objectif stratégique :

4. Lutter contre le changement climatique à Dugny et décline plus précisément le chantier :
4.1 Lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation des températures moyennes observées au cours de l'année, avec des pics à la limite du supportable en été, la préservation d'îlots de fraîcheur en ville est un enjeu majeur à la fois pour les populations mais aussi pour les espèces animales et végétales.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à créer des îlots de fraîcheur dans les espaces publics afin d'atténuer les hausses de température et de s'adapter à l'évolution du climat. Un premier espace ciblé pourrait être le square Guynemer, en privilégiant les espèces indigènes et les cours d'écoles.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de Dugny - Direction urbanisme et Développement durable



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Associations environnementales franciliennes ; Métropole du Grand Paris ; les écoles.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?
 A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Etude de faisabilité sur des îlots de fraîcheur en lien avec l'ABC.

A moyen terme

- Engagement des travaux sur des îlots de fraîcheur.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	Agence de l'Eau Seine Normandie, Métropole du Grand Paris, l'Etat.
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'îlots de fraîcheur aménagés.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution de la température en °C en période d'été.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution de la préservation des espèces naturelles présentes dans les îlots de fraîcheur.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable – Géonature.</p>



Chantier 4.2

Diminuer la pollution atmosphérique

RÉDUISONS LA POLLUTION

Cette action répond à l'objectif stratégique :

4. Lutter contre le changement climatique à Dugny et décline plus précisément le chantier :
4.2 Diminuer la pollution atmosphérique.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La pollution de l'air tue. En France, on estime que 47 000 personnes meurent chaque année des conséquences de la mauvaise qualité de l'air [source: Santé Publique France]. Agir sur la mobilité pour réduire cette pollution est un enjeu essentiel pour la santé publique dugnyenne.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit de développer des alternatives existantes à la voiture : covoiturage, location solidaire, développer des navettes en ville comme mobilité alternative à la voiture, développer le covoiturage et l'auto-partage à Dugny.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



EPT Paris Terres d'Envol.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

Commune de DUGNY _ Direction Urbanisme & Développement Durable / Conseil Départemental de Seine Saint-Denis.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?
 A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Etude d'aménagement d'aire de covoiturage.
- Etude de solutions alternatives de mobilité durable.

A moyen terme

- Mise en place des infrastructures de solutions alternatives de mobilité durable.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	8 700 € par station.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	Région (4350 euros), le département (2610 euros) et un tiers partenaire (1740 euros).
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?

 En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombres d'actions mises en place.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution de l'usage de la voiture.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Nombre de demande pour une alternative à la voiture.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? EPT Paris Terres d'Envol Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.</p>



TRAME NOIRE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

4. Lutter contre le changement climatique à Dugny et décline plus précisément le chantier :
4.3 Raisonner les consommations énergétiques.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Par le déploiement des activités humaines, la grande majorité de l'espace est aujourd'hui enveloppée d'un halo lumineux de nuit, qui s'étend au-delà de son périmètre d'émission. Cette pollution lumineuse est une cause d'érosion de la biodiversité, en fragmentant les habitats et en interrompant le rythme biologique lié à l'alternance jour / nuit, de nombreuses espèces animales et végétales. Lutter contre les nuisances lumineuses est important à la fois pour réaliser des économies d'énergie mais aussi pour préserver des écosystèmes dont les activités humaines sont intrinsèquement dépendantes.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à préserver la trame noire en installant des détecteurs de mouvement sur les réverbères (couplés à des détecteurs de luminosité, pour ne pas déclencher l'allumage en plein jour), ce qui permet de réduire l'éclairage superflu et ainsi moins consommer d'énergie tout en préservant la trame noire (nécessaire pour la faune et flore nocturne).

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	 Commune de DUGNY _ Direction des Services Techniques.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	SIPPEREC _ SIGEIF_ Prestataire bailleur.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Etude sur l'éclairage public.

A moyen terme

- Mise en place des dispositifs de réduction d'impact.

A long terme

- Evolution de la trame noire.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	SIPPEREC_ SIGEIF
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre de dispositifs installés (détecteurs de mouvement installés sur les réverbères, ampoules LED).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution de la consommation en kW/h.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution du linéaire de trame noire au cours d'une année.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny -- Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable.</p>



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

4. Lutter contre le changement climatique à Dugny et décline plus précisément le chantier :
4.4 Travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

Les bâtiments publics de la ville de Dugny sont en grande majorité anciens, considérés comme des passoires thermiques, et ont un fort potentiel d'amélioration à la fois pour être plus efficaces énergétiquement et moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

La rénovation concerne tous les travaux cherchant à réduire la consommation d'énergie à l'échelle d'un bâtiment. Dans cette optique, la ville veut accompagner la rénovation des bâtiments publics (écoles, bâtiments communaux,...) en priorisant les travaux d'isolations à réaliser, en déployant des éclairages économiques et enfin en étudiant la possibilité d'installer des sources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques...).

Les acteurs autour de l'action

	Public-cible Qui va bénéficier de cette action ?	Tous publics.
	Porteur principal de l'action : Qui réalise l'action ?	Commune de DUGNY _ Direction des Services Techniques.
	Partenaires associés : Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?	SIPPEREC _ SIGEIF.

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Rénovation d'une première école (Jean Jaurès).

A moyen terme

- Etude de sites potentiels.

A long terme

- Engagement de travaux d'isolation sur les bâtiments les plus énergivores.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	À déterminer.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	SIPPEREC_ SIGEIF
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	2 ETP.

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Evolution de l'enveloppe budgétaire prévue pour des travaux de rénovation.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Ratio travaux de rénovation engagés / travaux de rénovation achevés.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Part du gain énergétique réalisé à l'échelle communale.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction des Services Techniques.</p>



REDYNAMISER LES ACTIONS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Cette action répond à l'objectif stratégique :

5. Collaborer et travailler ensemble à Dugny et décline plus précisément le chantier :

5.1. Œuvrer pour la paix sociale au niveau local.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La population de Dugny est au cœur de l'Agenda 21, à la fois comme bénéficiaire de la politique publique et comme acteur de la vie politique et républicaine (au sens de la *Res Publica*, la "chose commune"). La ville désire poursuivre et intensifier ses actions pour promouvoir la démocratie participative, remettre les publics et les usagers au cœur des dispositifs, et accompagner la prise de compétences, de décisions, de contrôle des Dugnysiens sur la vie publique.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Cette action vise à remettre plus de démocratie participative au cœur de la ville de Dugny par exemple en aidant à la création d'amicales de locataires, de conseils de quartier, en redynamisant le conseil citoyen...

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Tous publics.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY _ Direction des Actions des Educatives.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

EPT Paris Terres d'Envol _ Service Politique de la Ville

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Mise en place de groupes de travail pour relayer la communication relative aux Instances.

A moyen terme

- Accompagnement des instances créées sans participer aux décisions.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	0€ pour la commune.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre d'instances de démocratie participative (conseils de quartier, amicales de locataires, conseils citoyens).</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service Politique de la Ville - Direction des Actions Educatives et Sportives ; Bailleurs (pour les amicales de locataires).</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du taux de participation aux instances de démocratie participative.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service Politique de la Direction des Actions Educatives et Sportives ; Conseil Citoyen.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Evolution des actions citoyennes menées en ville.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Service Politique de la Direction des Actions Educatives et Sportives ; Conseil Citoyen.</p>



Chantier 5.2

Poursuivre et améliorer les collaborations de la ville avec ses partenaires sur tous les axes de l'Agenda 21

TOUS ENSEMBLE.

Cette action répond à l'objectif stratégique :

5. Collaborer et travailler ensemble à Dugny et décline plus précisément le chantier :

5.2. Poursuivre et améliorer les collaborations de la ville avec ses partenaires sur tous les axes de l'Agenda 21.

Cet objectif stratégique répond à plusieurs objectifs du développement durable de l'ONU :



Et quelques autres ODD spécifiques en lien avec cette action précise :



Pourquoi mettre en place cette action ?

La bonne réalisation de l'Agenda 21 dépend de la coopération des acteurs et partenaires autour de cette Politique Publique. Il est important de mettre en place des actions autour de la gouvernance pour partager les objectifs, les enjeux, les actions, et agir coopérativement pour une ville plus durable et souhaitable.

Description de l'action : à quoi sert-elle et en quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit de créer un groupe de travail avec tous les partenaires pour mener à bien ce plan d'actions par objectifs de développement durables (ODD) et ajuster au mieux le plan d'action.

Les acteurs autour de l'action



Public-cible
Qui va bénéficier de cette action ?

Les partenaires de la démarche et les Dugnysiens.

Porteur principal de l'action :
Qui réalise l'action ?



Commune de DUGNY _ Direction Urbanisme & Développement Durable.



Partenaires associés :
Quels partenaires associer dans la réalisation et le suivi de cette action ?

La temporalité de cette action

Planning de mise en œuvre : quand déclencher cette action ?

A court terme (< 2 ans) ? A moyen terme (entre 2 et 4 ans) ? A long terme (> 5 ans) ?

A court terme

- Organisation de groupe de travail pour porter le plan d'actions de l'Agenda 21.

A moyen terme

- Evaluation intermédiaire du plan d'actions de l'Agenda 21.

A long terme

- Mise en place d'un Agenda 2050 pour fixer de nouveaux objectifs.



Les moyens affectés à cette action

<p>Moyens financiers : combien va coûter cette action ?</p> 	0€ pour la commune.
<p>Financements associés : existe-t-il des dispositifs de financement pour cette action ?</p>	
<p>Moyens humains : combien d'équivalent temps plein (ETP) la mise en place et le suivi de cette action nécessite ?</p>	

Lieu de l'action : Où prend place cette action ?



En ville.

Evaluation et suivi de l'action

<p>Indicateur de réalisation : comment savoir si cette action a bien été mise en place ?</p>	<p>Nombre de séances de travail organisées pour le pilotage de l'Agenda 21.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable : compte-rendu des séances.</p>
<p>Indicateur de résultat : cette action a-t-elle bien répondu à l'objectif ?</p>	<p>Evolution du taux de participation au réunion.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable : feuille d'émargement.</p>
<p>Indicateur d'impact : quels changements peut-on observer ?</p>	<p>Nombre de projets co-construits.</p> <p>Où trouver la source de cet indicateur ? Commune de Dugny - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable : tableau du plan d'actions.</p>